

## LE SYSTÈME DES EMPREINTES

### Bilan et propositions

Le système des « empreintes » a été mis à l'étude simultanément en France et en Grande-Bretagne il y a une quinzaine d'années. Il a déjà fait l'objet d'exposés de John Jolliffe et d'Edith Bayle aux congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) à Grenoble en 1973 et à Bruxelles en 1977. Depuis lors, conformément à la recommandation de l'IFLA en 1977, un groupe de travail international et informel a mis en pratique le système, en vue de l'améliorer. Plusieurs bibliothèques engagées dans des travaux de catalogage ou de recatalogage de leurs fonds anciens, comme la National Library of Scotland (NLS) d'Edimbourg, l'équipe du supplément au *STC French XVIth century* de la British Library à Londres, la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris pour ses ouvrages scientifiques, l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) pour les livres du XVI<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque municipale de Rouen, ont ainsi relevé plusieurs milliers d'empreintes et contribué à préparer en liaison avec la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford un « guide du releveur d'empreintes » dont on trouvera en annexe 1 le texte français<sup>1</sup>. A ce groupe ont aussi participé M. J.-F. Gilmont et la Réserve précieuse de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, la Réserve des imprimés de la Bibliothèque Nationale de Paris, les professeurs (option livre ancien) de l'École nationale supérieure de bibliothécaires.

Le système des empreintes doit être situé dans le cadre des recherches de méthode pour l'établissement d'un catalogue collectif de livres anciens assisté par ordinateur. Dans cette perspective, il semblait utile de trouver un « système de détection » (*matching formula*) qui permet de rapprocher tous les exemplaires d'une édition et seulement ceux-là ; ainsi l'on éviterait de cataloguer chacun des exemplaires d'une même édition en renvoyant pour tout nouvel exemplaire à la notice déjà établie.

Depuis les divers essais, effectués dans le cadre du « LOC Project » en Grande-Bretagne<sup>2</sup> et de la

RCP n° 207 du CNRS en France<sup>3</sup>, la formule retenue comme suffisamment discriminante est l'« empreinte » composée de 16 signes typographiques relevés en 4 emplacements déterminés à l'avance en éliminant toute interprétation subjective. Rappelons ici l'essentiel du système.

L'empreinte comprend les deux derniers caractères des deux dernières lignes :

1° du premier recto après la page de titre,

2° du quatrième recto après celui-ci,

3° du premier folio — ou page ou colonne — portant la numérotation 13 (ou 17 s'il n'y a pas de folio — ou page ou colonne — correctement chiffré 13). S'il n'y a aucune numérotation, on prend le quatrième recto après celui du 2°,

4° les deux premiers caractères des deux dernières lignes du verso de la page prise en 3°.

Cet ensemble de 16 signes est complété par un 17<sup>e</sup> signe qui indique où a été relevé le 3<sup>e</sup> groupe de 4 caractères (folio chiffré 13 ou 17, ou compté) et par la date telle qu'elle figure sur le volume.

Tout d'abord, nous ne ferons que mentionner les cas où le système fonctionne parfaitement, c'est-à-dire :

— le cas des éditions d'œuvres différentes. A ce jour, aucune des équipes n'a, dans cette situation, rencontré d'« empreintes » semblables. La probabilité d'une telle coïncidence fortuite est d'ailleurs extrêmement faible avec une empreinte à 16 caractères ;

— le cas des exemplaires d'une même édition. Le système les identifie toujours, à la seule condition que les « empreintes » aient été relevées sans erreur. Il le fait même dans les cas d'exemplaires incomplets, à condition que les pages chiffrées 13 ou 17 existent, l'ordinateur pouvant effectuer le tri sur une partie de l'empreinte.

Puisque le but des « empreintes » est d'éviter de recataloguer les nouveaux exemplaires d'une édition déjà décrite, nous nous sommes attaché à mettre

1. Les deux versions anglaise et française rigoureusement parallèles seront publiées sous peu dans une « Lettre sur les empreintes / Newsletter on fingerprints », diffusée par la NLS d'Edimbourg et l'IRHT.

2. Cf. J.W. Jolliffe. — *Computers and Early Books*. — London : Mansell, 1974, Appendix B.

3. Cf. *Recensement des livres anciens des bibliothèques françaises. Études et recherches*, I et II, Paris, CNRS et Lyon, Centre lyonnais d'histoire et de civilisation du livre, 1969-1970 ; H.-J. Martin. — *Recensement des livres anciens des bibliothèques françaises*, in *Bull. Bibl. France*, 16<sup>e</sup> année, 1971, n° 1, p. 1-32.

à l'épreuve la fiabilité du système en recherchant les situations où il serait en défaut, c'est-à-dire celles où des volumes présenteraient des empreintes semblables alors qu'ils devraient faire l'objet de descriptions différentes. On trouvera ci-après le compte rendu des essais auxquels a procédé la Section de l'Humanisme de l'Institut de recherche et d'histoire des textes.

Nous avons, avec la collaboration de nos collègues qui travaillent à l'édition des travaux de Philippe Renouard sur les éditions parisiennes du XVI<sup>e</sup> siècle, fait l'inventaire des situations possibles, qui se ramènent à cinq types principaux, avec des variantes, et relevé les empreintes des exemplaires conservés à la Bibliothèque Nationale de quelques œuvres ayant connu au XVI<sup>e</sup> siècle un grand nombre d'éditions bien représentées dans les fonds de cette bibliothèque (cf. annexe n° 2, la liste des empreintes relevées sur 94 volumes).

En étudiant ces empreintes, nous avons sélectionné les 38 exemples les plus significatifs (cf. annexe n° 3) et qui correspondent à ces cinq types :

I. — Les divers exemplaires d'une même édition :

1<sup>o</sup>) identiques :

BUDÉ (Guillaume), *De Asse*, 1514, Paris, Josse Bade.

2 exemplaires.

BUDÉ (Guillaume), *De Asse*, 1516, Paris, Josse Bade.

2 exemplaires.

2<sup>o</sup>) dont un exemplaire est incomplet :

GELLIUS (Aulus), *Noctes Atticae*, 1519, Paris, Josse Bade.

4 exemplaires dont 1 incomplet.

3<sup>o</sup>) dont un exemplaire présente un état différent, pour un ou plusieurs emplacements où sont relevées les empreintes, ou dans la pagination de la p. 13 ou 17 :

SPAGNUOLI (Battista), *Opera. Primus tomus*, 1513, Paris. Josse Bade, Jean de Coblentz, E. et G. de Marnef, Jean Petit, Denis Roce.

*N.B.* : Dans cet exemple, l'erreur de l'exemplaire Rés. g. Yc. 85 porte sur la chiffraison de la page 13. L'empreinte a donc dû être relevée sur la p. 17.

II. — Les exemplaires appartenant à une édition partagée :

1) explicite :

NANNI (Giovanni), *Antiquitates variae*, 1512, Paris, Jean Petit et Josse Bade.

2) implicite (c'est-à-dire dont chaque exemplaire ne mentionne pas tous les libraires) :

ESTIENNE (Charles), *Dictionarium historicum, geographicum, poeticum*, 1608, Paris, Robert Fouet, 1608, Paris, Pierre Rège.

III. — Les exemplaires appartenant à des émissions (issues) portant des dates différentes :

ESTIENNE (Charles), *Dictionarium historicum ac poeticum*, 1566, Genève, François Perrin.

ESTIENNE (Charles), *Dictionarium historicum ac poeticum*, 1567, s. 1. (Genève), Jean Le Preux et Jean Petit.

BODIN (Jean), *Les six livres de la République*, 1576, Paris, Jacques du Puys (Rés. \* E. 67).

BODIN (Jean), *Les six livres de la République*, 1577, Paris, Jacques du Puys (Rés. \* E. 160).

*N.B.* : L'exemplaire (Rés. \* E. 161) correspond, lui, à une nouvelle impression.

IV. — Les exemplaires de nouvelles éditions suivant ligne à ligne une édition antérieure :

1<sup>o</sup> avec les mêmes empreintes,

a) à des dates différentes, pour des éditeurs différents (ou le même éditeur) :

ESTIENNE (Charles), *Dictionarium historicum geographicum ac poeticum*, 1595, Lyon, Thomas Soubbron et Moïse Desprès.

ESTIENNE (Charles), *Dictionarium historicum geographicum ac poeticum*, 1608, Paris, Pierre Rège et Robert Fouet.

L'édition de 1608 est une édition partagée implicite ;

b) la même année, pour des éditeurs différents (ou le même éditeur).

Ce cas peut se présenter mais ne figure pas dans notre échantillon.

2<sup>o</sup> avec des empreintes différentes,

a) à des dates différentes, pour des éditeurs différents (ou le même éditeur) :

SPAGNUOLI (Battista), *Bucolica*, 1503, Paris, Josse Bade et Jean Petit.

SPAGNUOLI (Battista), *Bucolica*, 1506, Paris, Jean Barbier et Denis Roce.

SPAGNUOLI (Battista), *Bucolica*, 1508, Paris, Jean Petit et Jean Marchand.

b) la même année, pour des éditeurs différents (ou le même éditeur) :

BODIN (Jean), *Les six livres de la République*, 1577, Paris, Jacques Du Puys (Rés. \* E. 160)

1577, Paris, Jacques Du Puys (Rés. \* E. 161)

V. — Les exemplaires d'éditions ne suivant pas ligne à ligne une édition antérieure :

1. pour le même éditeur, à des dates différentes :

BUDÉ (Guillaume), *De Asse*, 1514, Paris, Josse Bade.

BUDÉ (Guillaume), *De Asse*, 1516, Paris, Josse Bade.

NANNI (Giovanni), *Antiquitates variae*, 1512, Paris, Josse Bade et Jean Petit.

1515, Paris, Josse Bade et Jean Petit.

2. pour des éditeurs différents :

la même année :

RABELAIS (François), *Gargantua*, 1537, s. 1. (Lyon ?)

1537, Lyon, François Juste

et aussi :

RABELAIS (François), Gargantua,  
1542, Lyon, François Juste  
1542, Lyon, Étienne Dolet  
à des dates différentes :

CALEPINO (Ambrogio), Dictionarium,  
1510, Paris, Jean Petit, Jean Schaber et Josse Bade  
1514, Paris, Josse Bade  
1526, Paris, Pierre Gaudouli et Pierre Vidoue  
1558, Venezia, Paolo Manuzio  
1583, Venezia, Domenico Nicolini

Ces exemples ont été retenus parce qu'ils illustrent bien le fait que pour un même texte :

- des exemplaires issus d'une même composition typographique ont les mêmes empreintes, même dans le cas d'éditions partagées explicites ou implicites et dans le cas des émissions successives où seule la date diffère (c'est d'ailleurs pourquoi elle a été introduite). Quant à la variante indiquée en I-3°, elle est exceptionnelle (erreur portant sur la chiffration de la page 13) ;

- des exemplaires issus de compositions typographiques différentes ont des empreintes différentes : c'est le cas des nouvelles éditions ligne à ligne avec copie imparfaite (cf. IV, 2°, a et b) et des éditions sans lien les unes avec les autres (cf. V). Font exception à cette règle les nouvelles éditions ligne à ligne sans aucune erreur aux emplacements où sont relevées les empreintes (cf. IV, 1°, b).

Quelles sont les incidences de ces constatations sur la fiabilité du système des empreintes ?

Il apparaît fiable dans la plupart des cas, même dans celui des éditions partagées implicites (cf. II.2) où il permet de rassembler des exemplaires qui, isolés, donnent souvent lieu à des descriptions catalographiques différentes.

Cependant, il est en défaut dans le cas d'éditions ligne à ligne sans modification détectable et datées de la même année (cf. IV, 1° b) qui doivent faire l'objet de descriptions différentes.

On peut donc proposer de compléter l'empreinte (comme elle a déjà été complétée par la mention de l'année) en y ajoutant l'adresse (lieu et imprimeur-libraire) selon les mêmes règles que pour l'année et en indiquant le numéro de l'édition si elle figure à la page de titre. Mais il pourrait suffire de ne relever ces éléments que lorsque le besoin s'en ferait sentir.

\*\*

Il convient à ce stade de décrire ce que pourrait être dans l'idéal le fonctionnement et l'utilisation du système des empreintes au cours du catalogage.

Dans un premier temps, l'empreinte d'un exemplaire serait introduite dans le stock de référence où elle ne figure pas encore. Cette empreinte serait mise en mémoire avec une référence à une notice existante (ou créée pour la circonstance) et l'indication de la localisation.

Dans un second temps, l'empreinte d'un autre exemplaire à recenser serait relevée. L'ordinateur chercherait si la même empreinte figure dans le stock de référence. Si la réponse est « oui », il don-

nerait la référence de la notice correspondante et cette notice serait confrontée par le catalogueur avec l'exemplaire en cours de recensement. Si la notice proposée convenait, une nouvelle localisation serait enregistrée.

Si la notice ne convenait pas, l'empreinte originale serait complétée par les mentions de lieu, d'imprimeur-libraire et de numéro d'édition (cf. ci-dessus) et la nouvelle empreinte, complétée de la même façon, serait également mise en mémoire avec une référence à la notice correspondante et la nouvelle localisation.

Soulignons ici qu'il n'est pas question, dans cette phase du travail, d'entrer en mémoire les notices de référence — ce qui supposerait résolue la question de la norme de catalogage des livres anciens. Il est seulement question de lier les empreintes à des notices consultables par les participants : nous songeons à celles des grands répertoires imprimés Adams, Baudrier, Renouard, les STC. Pour les éditions ne figurant pas dans le groupe des répertoires adoptés, les notices établies par chaque participant seraient communiquées aux autres.

Dans les premiers temps, chaque participant ne tirera lui-même que peu de bénéfice de l'opération, mais il contribuera à préparer un instrument de travail dont l'efficacité croîtra avec la masse du stock.

\*\*

En conclusion, il nous semble que le système déjà mis au point donne satisfaction et apporte même au catalogage traditionnel un complément utile pour suivre l'histoire d'un texte.

A ce stade, il serait souhaitable que les bibliothèques engagées dans les travaux de catalogage ou de recatalogage de leurs fonds anciens acceptent de relever systématiquement les empreintes des volumes catalogués, comme le font déjà la National Library of Scotland, les éditeurs du nouveau *STC French XVIth c.* à la British Library et la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

De même, il serait bon que les chercheurs qui étudient la production d'un imprimeur-libraire, comme le fait actuellement J.-F. Gilmont pour J. Crespin (Genève, 1550-1572), ou les états successifs du texte imprimé des œuvres d'un auteur, relèvent les empreintes de tous les exemplaires dans une perspective d'histoire des textes, qu'il s'agisse de l'évolution de la pensée d'un auteur, des méthodes de travail d'un imprimeur ou de la diffusion d'une œuvre dans le temps et l'espace.

Cependant, d'une manière générale, le système des empreintes aussi bien dans le domaine du catalogage que dans celui de l'étude des textes, ne permet qu'un défrichage et ne se substitue ni à la description bibliographique détaillée, ni à la comparaison approfondie des exemplaires.

**Edith Bayle,**  
**Marie-José Beaud,**  
**Jean-François Maillard**  
*Institut de recherche  
et d'histoire des textes  
(CNRS)*  
*Section de l'humanisme*

*Annexe n° 1*Oxford  
Bodleian LibraryParis  
Institut de Recherche et d'Histoire  
des Textes (CNRS)Edinburgh  
National Library of Scotland

30 juin 1980

## GUIDE DU RELEVEUR D'EMPREINTES

**PLAN**

I. DÉFINITION DE L'EMPREINTE .....	p. 465
II. RÈGLES GÉNÉRALES	
II. 1. Choix des caractères .....	p. 465
II. 2. Choix des lignes .....	p. 465
II. 3. Choix des pages .....	p. 465
II. 4. Compléments à l'empreinte .....	p. 465
III. GUIDE PRATIQUE ET CAS PARTICULIERS	
III. 1. Choix des caractères .....	p. 466
III. 2. Choix des lignes .....	p. 466
III. 3. Choix des pages .....	p. 467
III. 4. Compléments à l'empreinte .....	p. 468
IV. ANNEXES .....	p. 469-479

*Remarque* : pour appliquer les règles générales, il convient de se reporter au guide pratique et à l'annexe.

## I. DÉFINITION DE L'EMPREINTE

Relevée sur chaque unité bibliographique, l'empreinte consiste en 4 groupes de deux paires de caractères figurant à la dernière et à l'avant-dernière ligne de 4 pages déterminées, à raison d'une paire de caractères par ligne.

*Remarques :*

### I.1.

On prendra garde qu'un volume est parfois constitué de plusieurs unités bibliographiques. Pour n'omettre aucune empreinte et pour éviter un piège bien connu des catalogueurs, il convient donc d'examiner d'abord l'ensemble du volume. On éliminera ainsi le risque de constituer des monstres hybrides en attribuant par exemple sans discrimination à l'ensemble la date du premier élément.

I.1.a S'il s'agit d'un recueil factice constitué d'éléments disparates réunis sous une même reliure, on relève l'empreinte de chacun d'eux.

I.1.b S'il s'agit d'un ouvrage composé de parties, on ne relève l'empreinte de chaque partie que s'il semble probable qu'elle ait fait l'objet d'une publication séparée, même si l'ensemble porte une page de titre commune. Pour en décider, on observera si la page de titre commence un cahier avec une numérotation discontinue des pages ou, à plus forte raison, avec une nouvelle série alphabétique de signatures.

### I.2.

Dans le cas des œuvres en plusieurs volumes, on relèvera l'empreinte de chaque volume (cf. II.4.c).

### I.3.

Le système des empreintes s'applique aussi aux placards et aux feuilles volantes (cf. III.3.a.3).

## II. RÈGLES GÉNÉRALES

### II.1. *Choix des caractères*

On les relève de gauche à droite : à la fin des lignes pour les rectos, au début des lignes pour les versos.

### II.2. *Choix des lignes*

On procède en remontant de la dernière ligne à l'avant-dernière.

### II.3. *Choix des pages*<sup>1</sup>

Les pages à utiliser sont les suivantes :

1. Quand un ouvrage est incorrectement relié, on essaie de reconstituer l'ordre correct, soit en se reportant à un exemplaire « parfait », si l'on en dispose, soit par la colation des signatures. On indiquera en note complémentaire à l'empreinte les anomalies de tout exemplaire incorrect ou incomplet (cf. II.4.e).

II.3.a *Pour le 1<sup>er</sup> groupe* : le 1<sup>er</sup> recto imprimé qui suit la page de titre et qui n'est pas lui-même une page de titre.

II.3.b *Pour le 2<sup>e</sup> groupe* : le 4<sup>e</sup> recto après le précédent.

II.3.c *Pour le 3<sup>e</sup> groupe* : deux cas peuvent se présenter :

II.3.c.1, si le livre est chiffré, prendre (à la suite de celui qui a été utilisé pour le 2<sup>e</sup> groupe) le recto du feuillet, page ou colonne correctement chiffré 13 en chiffres arabes ou, à défaut, le recto correctement chiffré 17 en chiffres arabes. S'il n'y a pas dans le livre de numérotation en chiffres arabes, prendre celle en chiffres romains.

*Remarques :*

II.3.c.1.a, si le livre est numéroté jusqu'à la page XIII, XIV, XV ou XVI en chiffres romains et ensuite en chiffres arabes, prendre le 3<sup>e</sup> groupe sur la page 17.

II.3.c.1.b, si la numérotation en chiffres romains va jusqu'à XVII, ou au-delà, et qu'il n'y ait pas de page chiffrée 13 ou 17 en chiffres arabes, prendre l'empreinte sur la page XIII ou, à défaut, XVII.

II.3.c.2, si le livre n'est pas chiffré, ou qu'il n'y ait pas de recto 13 ou 17 en chiffres arabes ou romains, ou que ces rectos aient déjà été utilisés, prendre le 4<sup>e</sup> recto qui suit celui qui a été utilisé pour le 2<sup>e</sup> groupe.

II.3.d *Pour le 4<sup>e</sup> groupe* : le verso du recto utilisé pour le 3<sup>e</sup> groupe, excepté pour les cas où le livre ne contient pas un nombre suffisant de feuillets (cf. III.3.a.3).

## II.4. *Compléments à l'empreinte*

II.4.a A la suite du 4<sup>e</sup> groupe et pour indiquer où le 3<sup>e</sup> groupe a été relevé, ajouter la mention appropriée, 3, 7 ou C :

II.4.a.1, 3 si le 3<sup>e</sup> groupe a été relevé à la page 13 ou XIII,

II.4.a.2, 7 s'il a été relevé à la page 17 ou XVII,

II.4.a.3, C quand les feuillets ont été comptés, faute de numérotation ou parce qu'il n'y a pas un nombre suffisant de feuillets, pages ou colonnes chiffrés pour le relevé normal du 3<sup>e</sup> groupe (cf. III.3.a.3).

II.4.b Relever la date (cf. III.4.b).

II.4.c Dans le cas d'une œuvre en plusieurs parties publiées séparément ou en plusieurs volumes (cf. I.1.b et I.2), indiquer le numéro de la partie ou du volume.

II.4.d Si l'empreinte ne fait pas partie d'une notice de catalogue comportant la cote de l'exemplaire, relever cette cote.

II.4.e Dans tous les cas où une note est nécessaire (cf. II.3 et III.4.b.3), on ne l'ajoutera à la fin de l'empreinte que si celle-ci ne fait pas partie d'une notice de catalogue comportant déjà cette note. Au cas où l'empreinte est relevée indépendamment du catalogage ou qu'elle soit ultérieurement détachée de la notice dont elle fait partie, les notes doivent alors compléter l'empreinte pour en faciliter la compréhension. Elles ne sont pas destinées à être mises en mémoire.

### III. GUIDE PRATIQUE ET CAS PARTICULIERS

#### III.1. *Choix des caractères*

III.1.a On ne tient pas compte :

III.1.a.1 des espaces entre les mots, voire entre les lettres ;

III.1.a.2 des lettres ornées qui figurent en regard de plusieurs lignes ;

III.1.a.3 des lettres d'attente.

III.1.b Les caractères à utiliser pour le relevé des empreintes doivent faire partie d'un ensemble typographique bien défini. Pour l'Europe occidentale, cet ensemble se compose de :

III.1.b.1, chiffres : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0 (qui doit être transcrit Ø pour être distingué de la lettre capitale O),

III.1.b.2, signes de ponctuation : - . , ; : ' () [] « » ! ?

III.1.b.3, l'esperluète : &

III.1.b.4, lettres majuscules et minuscules des alphabets latin et grec<sup>1</sup>. Le relevé des accents et autres signes suscrits ou souscrits est facultatif, mais vivement conseillé.

III.1.c Lorsqu'on rencontre d'autres caractères, il faut les remplacer par un astérisque.

III.1.d Cependant :

III.1.d.1, les formes anciennes de ponctuation pour la virgule et pour le trait d'union seront transcrites par une virgule et un trait d'union modernes. De même, le tiret long sera transcrit par un trait d'union (cf. Annexe).

III.1.d.2, toutes les formes d'esperluètes seront notées & (cf. Annexe).

III.1.d.3, les caractères à ligature d'imprimerie de l'alphabet latin doivent être traités comme s'ils étaient constitués de lettres séparées. Pourtant Æ, æ, Œ, œ doivent être notés comme un caractère unique<sup>1</sup>.

III.1.d.4, les abréviations seront traitées de deux manières différentes :

III.1.d.4.a, celles qui se présentent à l'œil comme une lettre modifiée par un accent ou par une autre lettre ou signe diacritique, mais reconnaissable, seront relevées sous la forme de la lettre simple : q̄ sera noté q par exemple (cf. Annexe) ;

III.1.d.4.b, toutes les autres seront représentées par un astérisque.

III.1.d.5, l'astérisque représentera aussi toutes les formes du pied de mouche et de la main ; il conviendra également de l'utiliser pour représenter tout caractère présent mais non lisible.

III.1.d.6, le signe + sera utilisé pour représenter tout caractère absent, soit que la ligne ne comporte qu'un caractère (on complètera par un +), soit que la fin de la ligne comporte une lacune due par exemple à une déchirure du papier ou à une morsure de la frisquette : dans ce cas, on n'essaiera pas de deviner les caractères qui font défaut et l'on remplacera l'ensemble de la paire altérée par ++. Par exemple, des lignes qui se terminent par « sib » et « viatoren », au lieu de « sibi » et « viatorum » donneront l'empreinte : + + + +.

#### III.2. *Choix des lignes*

III.2.a On ne tient pas compte :

III.2.a.1, des lignes consistant en filets ou en ornements typographiques ;

III.2.a.2, des lignes contenant seulement des éléments tels que titres courants, signatures, réclames, numéros de presse ou pagination ;

*Remarque :*

III.2.a.2.a Si des lignes contiennent à la fois texte et signatures, etc., seul le texte doit être pris en considération.

III.2.a.3, des légendes *gravées* accompagnant une illustration. Seule une légende *imprimée* est prise en considération. Il en va de même dans les éditions musicales ;

III.2.a.4, de toutes les annotations marginales : indications des noms de personnages dans une pièce de théâtre ou un dialogue, manchettes, mains, notes marginales, même si elles s'étendent au-dessous du texte sur toute la ligne en bas de page ;

*Remarque :*

III.2.a.4.a Cependant, les notes en bas de page et les notes interlinéaires doivent être considérées comme du texte. De la même manière, si la page consiste en une glose entourant le texte commenté sur trois côtés au moins, c'est sur cette glose que l'empreinte doit être relevée. Si la glose sur un ou deux côtés est située à l'intérieur de la justification, on appliquera la règle des colonnes.

1. Si ces derniers ne font pas encore l'objet d'un traitement automatisé, ils seront provisoirement remplacés lors de la mise en mémoire d'ordinateur par des astérisques. Il convient cependant de les relever par provision et d'indiquer en note de quel alphabet il s'agit.

III.2.a.5, de toutes les numérotations de lignes, qu'il s'agisse de vers, de versets bibliques ou de prose.

### III.2.b On tient compte :

III.2.b.1, des lignes de texte qui ne remplissent pas toute la largeur de la page ;

III.2.b.2, de la portion de ligne enjambée dans un poème ou une pièce de théâtre : on relève pour l'empreinte les deux derniers caractères qui apparaissent aux lignes où on relève l'empreinte (en général les deux dernières, mais cf. aussi III.3.a.3) ;

III.2.b.3, des guillemets et des autres signes de ponctuation qui font partie du texte, même s'ils débordent dans la marge.

### III.2.c Cas particuliers :

III.2.c.1 Colonnes : lorsque le texte est disposé en colonnes, c'est dans la première colonne de la page, celle de gauche, que l'on relèvera l'empreinte, qu'il s'agisse d'un recto ou d'un verso. Nous entendons ici par colonnes, tout ce qui est imprimé en forme de colonnes, qu'il s'agisse de texte ou de glose, même si les colonnes sur une même page ne sont pas toutes identiques en fait de largeur ou de longueur ou que l'une déborde sur toute la largeur.

III.2.c.2 Tables : si une table doit se lire en colonnes, on relève l'empreinte dans la colonne de gauche (cf. § précédent). Si une table ou un tableau est disposé en colonnes mais doit se lire sur toute la longueur de la ligne, on relève l'empreinte comme sur une ligne de texte ordinaire.

III.2.c.3 Si le texte est imprimé latéralement, l'empreinte est relevée aux dernières lignes du texte, le livre étant tourné dans le sens permettant la lecture.

## III.3. Choix des pages

### III.3.a Généralités.

III.3.a.1 Lorsque l'on compte les feuillets (pour les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et éventuellement 3<sup>e</sup> groupes), on ne tient compte que de ceux qui portent, sur le recto ou sur le verso, du texte imprimé.

III.3.a.2 Lorsqu'on relève l'empreinte, les pages blanches ou ne contenant pas de texte imprimé doivent être ignorées ; dans ce cas, on se reportera aux instructions particulières à chaque groupe.

#### Remarque :

III.3.a.2.a Lorsqu'il y a une illustration à pleine page avec une légende gravée, la page doit être considérée comme blanche. Il en va de même pour les éditions musicales.

III.3.a.3 Si le livre ne contient pas un nombre suffisant de feuillets, pages, colonnes pour permettre de relever tous les groupes, on com-

plètera l'empreinte en se reportant à la page ou colonne où l'on a fait le dernier relevé. L'opération s'effectuera en remontant aux lignes immédiatement situées au-dessus de celles qu'on vient d'utiliser jusqu'à ce que les 16 caractères aient été transcrits.

### III.3.b Cas particuliers :

III.3.b.1 *Pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> groupes* : quand on ne tient pas compte de la page qui aurait dû être utilisée (cf. III.3.a.2), on doit relever l'empreinte sur le recto suivant qui contient du texte imprimé.

#### III.3.b.2 *Pour le 1<sup>er</sup> groupe* :

III.3.b.2.a Si le premier recto qui suit la page de titre est lui-même une autre page de titre, prendre l'empreinte au recto suivant. S'il n'y a pas de page de titre (et qu'il n'y en ait jamais eu), prendre l'empreinte sur le premier recto, même s'il comporte un titre de départ.

Cependant, s'il n'y a pas de page de titre normale et qu'il y ait un faux-titre, on considère cette page de faux-titre comme une page de titre et on prend l'empreinte au recto suivant.

III.3.b.2.b Si la page de titre manque (exemplaire incomplet) et que l'on puisse estimer que seule manque cette page de titre, on relève l'empreinte normalement au premier recto.

Cependant, s'il manque plusieurs feuillets, on remplacera l'empreinte des premier et deuxième groupes par + + + + + + + +.

III.3.b.3 *Pour le 3<sup>e</sup> groupe* : le recto utilisé pour le 3<sup>e</sup> groupe doit lui aussi contenir du texte imprimé et, de plus, suivre celui utilisé pour le second groupe.

III.3.b.3.a Si le livre est chiffré, prendre le feuillet page ou colonne *correctement* chiffré 13 ou 17 en chiffres arabes ou romains (cf. II.3.c.1).

*Exemple 1.* Si la numérotation est 10, 11, 13, 13, le 10 et le 11 étant corrects, on doit retenir le second 13, seul correct.

*Exemple 2.* Si le feuillet, page ou colonne 13 est par erreur chiffré 31 (ou 14, ou toute autre erreur), on relèvera l'empreinte sur le 17. Inversement, on ne prendra pas un feuillet, page ou colonne 31 chiffré par erreur 13.

III.3.b.3.b Si le recto chiffré 13 en chiffres arabes ou romains est blanc, on va au 17 ; si le recto 17 est blanc, on relève l'empreinte au recto du 4<sup>e</sup> feuillet compté après celui qui a servi au relevé du 2<sup>e</sup> groupe.

III.3.b.3.c Si le feuillet, page ou colonne *correctement* chiffré 13 se trouve être celui sur lequel on vient de relever l'empreinte du 2<sup>e</sup> groupe, on relèvera l'empreinte du

3<sup>e</sup> groupe sur le feuillet, page ou colonne 17. Si l'empreinte du 2<sup>e</sup> groupe a été relevée sur un feuillet, page ou colonne 17, on prendra celle du 3<sup>e</sup> groupe sur le 4<sup>e</sup> recto suivant.

III.3.b.3.d Dans le cas d'un texte disposé en colonnes, l'empreinte est toujours relevée dans la colonne de gauche, même si ce n'est pas elle qui porte la numérotation 13 ou 17.

III.3.b.4 *Pour le 4<sup>e</sup> groupe* : si le verso de la page où l'on a relevé le 3<sup>e</sup> groupe est blanc, on se reportera aux lignes du recto qui figurent au-dessus de celles qui ont été utilisées pour le 3<sup>e</sup> groupe (cf. III.3.a.3).

### III.4. Compléments à l'empreinte

III.4.a Relevé de la mention appropriée (cf. II.4.a).

III.4.b Relevé de la date. Deux systèmes sont admis au choix :

III.4.b.1 *Le plus précis* consiste à transcrire comme elle se présente, y compris le mois et le jour, la date imprimée à la page de titre ou, à défaut, au colophon. La transcription respectera la ponctuation quelle qu'elle soit, mais non les espaces. Pour les dates en chiffres romains, l'on respectera la distinction entre capitales et minuscules.

III.4.b.1.a Cependant, si une date est imprimée à la fois en grandes et en petites capitales, on transcrira ces dernières par des minuscules.

III.4.b.1.b Le C renversé utilisé avec un I (IO) ou avec un C et un I (CIO) pour représenter 500 ou 1000 sera transcrit par un S.

*Exemple* : .CIO IO.XII. sera transcrit :  
.CIS.IS.XII.

III.4.b.2 *Le plus rapide*, mais non le plus discriminant, consiste à noter la date en chiffres arabes suivie d'un suffixe indiquant sa forme dans le livre :

A : chiffres arabes

C : chronogramme

E : première date figurant dans un almanach donnant la date de Pâques

F : calendrier révolutionnaire français

G : alphabet grec

H : alphabet hébreu

M : alphabet arabe

R : chiffres romains

T : date en toutes lettres, i.e. :  
Lan mil cinq cens

X : calendrier arabe

Y : année de règne d'un souverain

Z : calendrier hébraïque

III.4.b.3 Quel que soit le système adopté pour relever la date si celle-ci ne figure pas à la page de titre ou au colophon, elle peut être trouvée ailleurs dans le livre ou restituée par d'autres moyens ; on l'indiquera alors en chiffres arabes suivis de la lettre Q, assortie le cas échéant d'une note (cf. II.4.e).

III.4.c Dans le cas d'une œuvre en plusieurs volumes ou parties ayant pu être publiées séparément, relever le numéro du volume ou de la partie.

III.4.d Relever la cote s'il y a lieu (cf. II.4.d).



Annexe n.2. Liste d'empreintes relevees a la Bibliotheque  
nationale et trieess par ordinateur

++++ +++++ +++++ +++++	Res. Y2.2148 (inc.) RABELAIS Pantagruel
a-am i.v. gama ruau(3) MDXVI.	Res. J.673 BUDE (Guillaume) De asse
a-am i.v. gama ruau(3) MDXVI.	Res. Z.299 BUDE (Guillaume) De asse
a-hi iito amga neia(3) .MDXIIII.	Res. J.672 BUDE (Guillaume) De asse
a-hi iito amga neia(3) .MDXIIII.	Res. J.672bis BUDE (Guillaume) De asse
a-on 9546 P.y. PaAM(3) M.D.LIIII.	Res. L.25(1A) ESTIENNE (Charles) La guide des chemins de France
a-up e,n, e,s. nepo(3) M.D.XXXVII.	Res. p.Y2.164(1) RABELAIS Pantagruel
ami- imm- ios: coVi(3) M.D.LIIII.	Res. S.1069 ESTIENNE (Charles) Praedium rusticum
ami- imm- ios: coVi(3) M.D.LIIII.	Res. S.1070 ESTIENNE (Charles) Praedium rusticum
ami- imm- ios: coVi(3) M.D.LIIII.	Res. S.1071 ESTIENNE (Charles) Praedium rusticum
e.nt h,n- n,ys ctEn(3) 1542.	Res. Y2.2145 RABELAIS Pantagruel
e.os m.ad edse Mali(7) .M.D.XII.	G. Res. m.Z.411 POLIZIANO (Angelo Ambrogini, dit) Opera omnia. Tomus I
e.s. inh. a-i- aldi(3) M.D.LXVI.	G.6726 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum ac poeticum
e.s. inh. a-i- aldi(3) M.D.LXVII.	4 G.1184 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum ac poeticum
e.s. inh. e-i. AgOc(7) M.D.LXXV.	G.6727 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum ac poeticum (novum)
e.s. 9.A. osip soDi(3) 1561.	G.6725 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum ac poeticum
e-ru e-a- emtu noci(3) 1510	Res. D.76(1) MAIR (John) In primum sententiarum
e-t- udd. e-o- ciae(3) MDLVIIII.	Res. X.175 CALEPINO (Ambrogio) Dictionarium
e,es e,le neta nlpr(C) M.D.XXXV.	Res. Y2.2130 RABELAIS Gargantua

e's, e.le eyde hal'(C) (sd)	Res. Y2.2126 RABELAIS Gargantua
eaon enac s.en A1Et(3) 1542.	Res. Y2.2144 RABELAIS Gargantua
en'y 3926 P.P. PiAx(3) M.D.LII.	Res. L.25(1) ESTIENNE (Charles) La guide des chemins de France
erle s.li V.a- lese(3) M.D.XXXVII.	Res. Y2.2131 RABELAIS Gargantua
ess, enet tame uequ(3) M.D.XXXVII.	Res. p.Y2.164(2) RABELAIS Gargantua
ess, enet tame uequ(3) M.D.XXXVII.	Res. Y2.2133 RABELAIS Gargantua
i.a- t.um vole Fate(3) M.D.XXIIII.	Res. H.256 HEGESIPPUS De bello judaico
i.a- t.um vole Fate(3) M.D.XXIIII.	Res. H.402 HEGESIPPUS De bello judaico
i.i. i.v. c*i. Naco(7) M.D.XIII.	Res. g.Yc.85 (marque de Petit) SPAGNUOLI (Giovanni Battista) Opera.Primus tomus
i.i. i.v. s*u- eaco(3) M.D.XIII.	Res. g.Yc.568 (marque des Marnef) SPAGNUOLI (Giovanni Battista) Opera.Primus tomus
i.i. i:i: umsu spQu(3) .1508.	Res. m.Yc.694(4) SPAGNUOLI (Giovanni Battista) Bucolica seu adolescentia
i.i. i:i: umsu PrQu(3) .MDIII.	Res. m.Yc.695(1) SPAGNUOLI (Giovanni Battista) Bucolica seu adolescentia
i.i. rii: umsu spQu(3) .M.CCCCCV.	Res. p.Yc.24-32(1) SPAGNUOLI (Giovanni Battista) Bucolica seu adolescentia
i.i. tat. n&i- nuba(3) M.D.XI	Res. H.1100 HEGESIPPUS Historia de bello judaico
i.i. tice m-o- enes(3) .M.D.XV.	Res. Z.455 NANNI (Giovanni) Antiquitates variae
i.x. ++++ t.u- rano(3) .M.D.XIX.	Res. Z.52 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae
i.x. i.pe t.u- rano(3) .M.D.XIX.	Res. Z.53 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae
i.x. i.pe t.u- rano(3) .M.D.XIX.	Res. Z.72 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae
i.x. i.pe t.u- rano(3) .M.D.XIX.	Z.54 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae

i-an o-an siil plde(3) 1547.	Res. Y2.2160 RABELAIS Tiers livre
i-e- arut rtit deca(C) (sd)	Res. Y2.2146 RABELAIS Pantagruel
imi. i.i. n*is liny(3) .M.D.XXV.	Res. X.594 RICCI (Pietro), dit Crinitus De honesta disciplina
ino- j.a- e-ux cufi(3)	Res. D.2026(1) MAIR (John) In primum sententiarum
isde m.i. vne- cina(3) .M.DXIX.	Res. Z.298 POLIZIANO (Angelo Ambrogini, dit) Opera omnia. Tomus I
isdo j.se t.r- prt(3) .M.D.XVII.	Res. Z.796 (inc p. titre) POLIZIANO (Angelo Ambrogini, dit) Illustrium virorum epistolae
isdo j.se t.r- prt(3) .M.D.XVII.	Res. Z.797 POLIZIANO (Angelo Ambrogini, dit) Illustrium virorum epistolae
m.v. x.j. ux.& bo*c(3) .M.D.XVII.	Res. Z.334 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae
mes. i.i. usam qute(3) .MD.XX.	Res. Z.309 RICCI (Pietro), dit Crinitus De honesta disciplina
mes. i.i. usam qute(3) .MD.XX.	Res. Z.310 RICCI (Pietro), dit Crinitus De honesta disciplina
mes. i.i. usam qute(3) .MD.XX.	Res. Z.55 RICCI (Pietro), dit Crinitus De honesta disciplina
mtip s,ee dem- laia(C) M.D.XXX.iii.	Res. Y2.2147(1) RABELAIS Pantagruel
n-ut e.is umis ciad(C) MDX.	Res. m.X.66 CALEPINO (Ambrogio) Dictionarium
nes, a-st nso- lete(3) MDLXXXIII.	Res. X.177 CALEPINO (Ambrogio) Dictionarium
nobo i*h. a-si boli(3) 1530	D.2027(1) MAIR (John) In primum sententiarum
nobo i*h. a-si boli(3) 1530	Res. D.77(1) MAIR (John) In primum sententiarum
nse- l-bz e.un esqu(3) M.D.XLVII.	Res. Y2.2161 RABELAIS Tiers livre
o-u- e-er **o- gubo(3) .M.D.XLI.	J.1718 BUDE (Guillaume) De asse
o,u- noam umi. apve(3) M.D.XCV.	G.6730 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum, geographicum, poeticum

o,u- noam umi. apve(3) M.VI.cVIII.	G.6731 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum, geographicum, poeticum
o,u- noam umi. apve(3) M.VI.cVIII.	G.6732 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum, geographicum, poeticum
r.da o.o- c.se adFe(C) (sd)	Res. X.174(inc. p. de titre) CALEPINO (Ambrogio) Dictionarium
r-.* 5,sa a-a- ragr(C) M.D.LXXIX.	G.6728 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum ac poeticum
rela rao- ntr- moso(3) M.D.XXXVII.	Res. Y2.2132 RABELAIS Pantagruel
rex? e,on sauo	Res. Y2.2143 RABELAIS Pantagruel
s.d. x.j. tion vide(3) .M.D.XXVI.	Res. Z.799 POLIZIANO (Angelo Ambrogini, dit) Illustrium virorum epistolae
s.re r.e- o-um rata(3) M.D.LXXXI.	Res. G.1191 ESTIENNE (Charles) Dictionarium historicum ac poeticum
s&i. e.te i:q* teor(3) MDVIII.	Res. g.Z.3 RICCI (Pietro), dit Crinitus De honesta disciplina
s,es de,& lrus Loie(3) M.D.XLII.	Res. Y2.2134 RABELAIS Gargantua
tere deuy ,&te toma(3) M.D.XLII.	Res. Y2.2135 RABELAIS Pantagruel
u-ec ue,& ene- meso(3) 1576.	Res. *E.67 BODIN (Jean) Les six livres de la Republique
u-ec ue,& ene- meso(3) 1577.	Res. *E.160 BODIN (Jean) Les six livres de la Republique
u-ec ute. ene- meso(3) 1577.	Res. *E.161 BODIN (Jean) Les six livres de la Republique
usos s,*- ese- cota(3) 1550.	J.17033 BUDE (Guillaume) De asse
v.i. x.ii m.i- Vequ(3) .M.D.XXIIII.	Res. Z.56 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae
v.i. x.ii m.i- Vequ(3) .M.D.XXIIII.	Res. Z.57 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae
v.i. x.ii m.i- Vequ(3) .M.D.XXIIII.	Res. Z.59 GELLIUS (Aulus) Noctes atticae
vie- m.j. cito tect(3) M.DXIIII.	Res. g.Yc.1006 LUCRETIUS CARUS (Titus) De natura rerum

- vie- m.j. cito tect(3) M.DXIIII. Res. g.Yc.75  
LUCRETIUS CARUS (Titus)  
De natura rerum
- x.e. dat- dee- suiu(3) MDXIIII. Res. J.1655  
PAULUS DIACONUS  
De origine et gestis
- x.e. dat- dee- suiu(3) MDXIIII. Res. J.1707  
PAULUS DIACONUS  
De origine et gestis
- x.e. dat- dee- suiu(3) MDXIIII. Res. Z.454  
PAULUS DIACONUS  
De origine et gestis
- xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII. Res. G.1353(1) (marque de Bade)  
NANNI (Giovanni)  
Antiquitates variae
- xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII. Res. G.1354(1)  
NANNI (Giovanni)  
Antiquitates variae
- xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII. Res. G.174 (marque de Petit)  
NANNI (Giovanni)  
Antiquitates variae
- xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII. Res. Z.451  
NANNI (Giovanni)  
Antiquitates variae
- xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII. Res. Z.452 (marque de Bade)  
NANNI (Giovanni)  
Antiquitates variae
- y-t. e.\*- s.te Alag(3) M.D.LIIII. Res. S.1051  
ESTIENNE (Charles)  
De latinis et graecis nominibus arborum
- y-t. e.\*- s.te Alag(3) M.D.LIIII. Res. S.1062  
ESTIENNE (Charles)  
De latinis et graecis nominibus arborum
- y-t. e.\*- s.te Alag(3) M.D.LIIII. Res. S.1067  
ESTIENNE (Charles)  
De latinis et graecis nominibus arborum
- y-t. est. e.im Asim(3) M.D.XLVII. Res. S.1050  
ESTIENNE (Charles)  
De latinis et graecis nominibus arborum
- y-t, e-o- o-r, oeGa(3) M.D.XLV. Res. S.1049  
ESTIENNE (Charles)  
De latinis et graecis nominibus arborum
- z,o- esvi u-1- toNo(3) M.D.XLVI. Res. Y2.2159  
RABELAIS  
Tiers livre
- M.en \*\*r- n.in adtu(C) .MDXIIII. Res. X.173  
CALEPINO (Ambrogio)  
Dictionarium
- 6363 4315 i-is grno(3) ,M.D.LVI. J.1719  
BUDE (Guillaume)  
De asse

FIN  
READY

Annexe n.3. Notices, triées par ordinateur, correspondant  
aux exemplaires choisis comme exemples parmi ceux de l'annexe 2

- BODIN (Jean)  
Les six livres de la République u-ec ue,& ene- meso(3) 1576.  
1576  
Paris  
Du Puys (Jacques)  
2  
Res. \*E.67  
1577 u-ec ue,& ene- meso(3) 1577.  
Paris  
Du Puys (Jacques)  
2  
Res. \*E.160  
Du Puys (Jacques) u-ec ute. ene- meso(3) 1577.  
2  
Res. \*E.161
- BUDE (Guillaume)  
De asse a-hi iito amga neia(3) .MDXIIII.  
1514  
Paris  
Bade (Josse)  
2  
Res. J.672  
Bade (Josse) a-hi iito amga neia(3) .MDXIIII.  
2  
Res. J.672bis  
1516 a-am i.v. gama ruau(3) MDXVI.  
Paris  
Bade (Josse)  
2  
Res. J.673  
Bade (Josse) a-am i.v. gama ruau(3) MDXVI.  
Res. Z.299 o-u- e-er \*\*o- gubo(3) .M.D.XLI.  
1541  
Paris  
Vascosan (Michel)  
Estienne (Robert)  
Roigny (Jean)  
2
- J.1718  
1550 usos s,\*- ese- cota(3) 1550.  
Lyon  
Gryphe (Sebastien)  
8
- J.17033  
6363 4315 i-is grno(3) ,M.D.LVI.  
1556  
Basel  
Episcopijs (Nikolaus jr)  
2
- J.1719

- CALEPINO (Ambrogio)  
 Dictionarium n-ut e.is umis ciad(C) MDX.  
 1510  
 Paris  
 Petit (Jean)  
 Schabeler (Jean)  
 Bade (Josse)  
 2  
 Res. m.X.66 M.en \*\*r- n.in adtu(C) .MDXIIII.  
 1514  
 Paris  
 Bade (Josse)  
 2  
 Res. X.173 r.da o.o- c.se adFe(C) (sd)  
 1526  
 Paris  
 Gaudoul (Pierre)  
 Vidoue (Pierre)  
 2  
 Res. X.174(inc. p. de titre) e-t- udd. e-o- ciae(3) MDLVIII.  
 1558  
 Venezia  
 Manuzio (Paolo)  
 2  
 Res. X.175 nes, a-st nso- lete(3) MDLXXXIII.  
 1583  
 Venezia  
 Nicolini (Domenico)  
 2  
 Res. X.177
- ESTIENNE (Charles)  
 De latinis et graecis nominibus arborum y-t, e-o- o-r, oeGa(3) M.D.XLV.  
 1545  
 Paris  
 Estienne (Robert)  
 8  
 Res. S.1049  
 Dictionarium historicum ac poeticum e.s. 9.A. osip soDi(3) 1561.  
 1561  
 Paris  
 Mace (Jean)  
 4  
 G.6725 e.s. inh. a-i- aldi(3) M.D.LXVI.  
 1566  
 Geneve  
 Perrin (Fr.)  
 4  
 G.6726 e.s. inh. a-i- aldi(3) M.D.LXVII.  
 1567  
 -s.l.  
 Le Preux (Jean)  
 Petit (Jean)  
 4  
 4 G.1184

- ESTIENNE (Charles)  
 Dictionarium historicum ac poeticum e.s. inh. e-i. Ag0c(7) M.D.LXXV.  
 (novum) 1575  
 Lyon  
 Cloquemin (Louis)  
 4  
 G.6727 r-.\* 5.sa a-a- ragr(C) M.D.LXXIX.  
 1579  
 Lyon  
 Gallus (H.)  
 4  
 G.6728 s.re r.e- o-um rata(3) M.D.LXXXI.  
 1581  
 Lyon  
 Cloquemin (Louis)  
 4  
 Res. G.1191  
 Dictionarium historicum, geographicum,  
 poeticum o,u- noam umi. apve(3) M.D.XCV.  
 1595  
 Lyon  
 Soubron (Thomas)  
 Despres (Moise)  
 4  
 G.6730 o,u- noam umi. apve(3) M.VI.cVIII.  
 1608  
 Paris  
 Reze (Pierre)  
 4  
 G.6731 o,u- noam umi. apve(3) M.VI.cVIII.  
 Fouet (Robert)  
 4  
 G.6732
- GELLIUS (Aulus)  
 Noctes atticae i.x. ++++ t.u- rano(3) .M.D.XIX.  
 1519  
 Paris  
 Bade (Josse)  
 2  
 Res. Z.52 i.x. i.pe t.u- rano(3) .M.D.XIX.  
 Bade (Josse)  
 2  
 Res. Z  
 .53
- NANNI (Giovanni)  
 Antiquitates variae xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII.  
 1512  
 Paris  
 Petit (Jean)  
 Bade (Josse)  
 2  
 Res. G.1353(1) (marque de Bade)

## NANNI (Giovanni)

Antiquitates variae

1512

Paris

Petit (Jean)

Bade (Josse)

2

Res. G.174 (marque de Petit)

Petit (Jean)

Bade (Josse)

2

Res. Z.452 (marque de Bade)

1515

Paris

Petit (Jean)

Bade (Josse)

2

Res. Z.455

xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII.

xie- tice m-us enes(3) .M.D.XII.

i.i. tice m-o- enes(3) .M.D.XV.

## RABELAIS

Gargantua

-s.d.

-s.l.

-s.n.

Res. Y2.2126

1535

Lyon

Juste (Francois)

8

Res. Y2.2130

1537

-s.l.

-s.n.

16

Res. Y2.2131

Lyon

Juste (Francois)

16

Res. p.Y2.164(2)

Juste (Francois)

16

Res. Y2.2133

1542

Lyon

Juste (Francois)

16

Res. Y2.2134

Dolet (Etienne)

16

Res. Y2.2144

e:s, e.le eyde hal'(C) (sd)

e,es e,le neta nlpr(C) M.D.XXXV.

erle s.li V.a- lese(3) M.D.XXXVII.

ess, enet tame uequ(3) M.D.XXXVII.

ess, enet tame uequ(3) M.D.XXXVII.

s,es de,&amp; lrus Loie(3) M.D.XLII.

eaon enac s.en A1Et(3) 1542.

- SPAGNUOLI (Giovanni Battista)  
 Bucolica seu adolescentia i.i. i:i: umsu PrQu(3) .MDIII.  
 1503  
 Paris  
 Bade (Josse)  
 Petit (Jean)  
 4
- Res. m.Yc.695(1) (marque de Petit) i.i. rii: umsu spQu(3) .M.CCCCV.  
 1506  
 Paris  
 Barbier (Jean)  
 Roce (Denis)  
 4
- Res. p.Yc.24-32(1) (marque de Roce) i.i. i:i: umsu spQu(3) .1508  
 1508  
 Paris  
 Petit (Jean)  
 Marchant (Jean)  
 4
- Res. m.Yc.694(4) i.i. i.v. s\*u- eaco(3) M.D.XIII.  
 Opera.Primus tomus  
 1513  
 Paris  
 Bade (Josse)  
 Coblencz (Jean de)  
 Marnef (Enguilbert et Geoffroy de)  
 Petit (Jean)  
 Roce (Denis)  
 2
- Res. g.Yc.568 (marque des Marnef) i.i. i.v. c\*i. Naco(7) M.D.XIII.  
 Petit (Jean)  
 Bade (Josse)  
 2
- Res. g.Yc.85 (marque de Petit)
- FIN  
 READY